



**Note au conseil du 2 février 2007**

**La contribution de la Métro à la réduction par 4, d'ici 2050, des émissions de gaz à effet de serre (GES)**

*Préambule de*

Didier MIGAUD, Président de Grenoble Alpes Metropole

*Communication de*

Daniel ZENATTI, Vice Président délégué à l'environnement et au développement durable



**Intelligent Energy**



Europe

## **Sommaire**

### Préambule

1 – Un « Challenge carbone » pour l'agglomération

2 – Les actions en cours

3 – Intégrer l'objectif «Facteur 4» dans un nouveau plan interne pour la Métro

4 – Intégrer l'objectif « Facteur 4 » dans les actions extérieures relevant de la compétence de la Métro

5 – Les moyens à mettre en œuvre

## **Préambule**

*La Métro a été la première agglomération à élaborer et à mettre en place un plan climat. Il a été signé le 30 mai 2005. Aux 26 communes de l'agglomération, à l'Etat et au Conseil général se sont agrégés de très nombreux acteurs d'une chaîne dans laquelle on retrouve des établissements de formation, des aménageurs, des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie, des Associations, des organismes spécialisés, de grands utilisateurs et de grandes enseignes.*

*Le forum « Effet de serre et effets de société » organisé par la Métro le 1<sup>er</sup> décembre 2006 ainsi que les quarante manifestations qui l'ont précédé ont permis de faire le point sur le plan climat d'agglomération et d'esquisser des éléments de réponse aux questions posées lors des débats préparatoires.*

*Si l'on examine l'évolution de la production de gaz à effet de serre (GES) au niveau de l'agglomération, on ne peut dire que Grenoble soit parmi les mauvais élèves en ce sens que de 1999 jusqu'avant le début de l'année 2005, date des premières mises en œuvre du plan climat, cette production a été stabilisée, et même semble avoir très légèrement baissée, encore que la précision des mesures actuelles soit insuffisante pour l'affirmer avec une totale certitude.*

*Mais cet objectif de stabilisation réaffirmé dans le plan climat d'agglomération ne peut plus être considéré comme adéquat. C'est bien désormais de réduction significative qu'il doit s'agir. Il faut faire en sorte, et cela nécessite un engagement personnel de chacun de nos concitoyens, de chacun de leurs élus, que d'autres perspectives soient tracées, avec une baisse nécessairement très significative des émissions de GES. Il nous faut désormais pour cela passer du catalogue de mesures à une gestion à caractère plus opérationnel et plus global, en passant au crible du critère carbone les investissements que nous réalisons, en choisissant parmi nos investissements ceux qui peuvent contribuer le plus efficacement à la réalisation d'objectifs quantifiés, en structurant nos politiques publiques, et mobilisant autour d'objectifs en nombre limité l'ensemble des habitants et des élus de notre agglomération.*

*Il nous faut avoir le courage de dire non seulement où nous en sommes mais de fixer des étapes concrètes pour une réduction significative de la production de carbone relâché dans l'atmosphère.*

*Il faut prendre appui sur l'ensemble des compétences de la Métro pour un « challenge carbone » de nos différents investissements directs, ainsi que pour le partager avec les maîtres d'ouvrage dont nous co-finançons les réalisations. Il est indispensable que nous adoptions une attitude de responsabilité sur les performances futures de nos propres réalisations : le patrimoine bâti propre de la Métro, qui abrite les services, mais aussi les grands équipements que nous serions amenés à réaliser à l'avenir, ainsi que ceux que nous pourrions réaliser pour le compte de tiers, en particulier l'université et la recherche.*

*Nous nous engageons dans un processus de certification européenne de notre politique en termes d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergie ne conduisant pas à l'émission de gaz à effet de serre.*

*Nous nous devons également d'avoir un message sans ambiguïté, incitatif, en direction de nos partenaires dans le domaine du logement et des activités économiques, et graduer notre système de soutien financier en fonction des performances attendues.*

**C'est ainsi que je propose de saisir en particulier les vice-présidents chargés de**

*compétences en relation avec les questions d'habitat et de logement, de transport, de la recherche et du développement économique, de l'exploitation des services environnementaux, en lien étroit avec le vice-président en charge de l'environnement et du développement durable, d'effectuer, à 3 mois, des propositions concrètes au Conseil de communauté, afin d'examiner les mesures qui pourraient être adoptées afin d'infléchir en ce sens notre fonctionnement interne comme nos dispositifs de dévolution de fonds de concours. Leurs propositions pourront utilement être débattues dans les commissions spécialisées. Ils bénéficieront de l'appui des services et du conseil scientifique du Plan Climat d'agglomération.*

## **1 - un « challenge carbone » pour l'agglomération.**

Le Plan climat de l'agglomération a pour ambition de concourir à stabiliser l'émission de GES (Gaz à effet de serre) à échéance de 2010. **Il faut désormais inscrire résolument l'action de la Métro dans le cadre d'objectifs à moyen et à long terme plus ambitieux. Nous voulons contribuer de façon significative à la réduction par 4, en Europe, d'ici 2050, des émissions de gaz à effet de serre. Conformément à un tableau de marche cohérent avec le « facteur 4 », nous voulons viser, à l'horizon 2020, à une réduction comprise entre 20 et 30 % des émissions de GES. Cette orientation stratégique devra constituer un axe essentiel du projet d'agglomération, en cours de réactualisation.**

## **2 – Les actions en cours**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat actuel, la Métro conduit des **actions transversales de communication** à l'attention du grand public, dans le secteur de l'habitat essentiellement avec :

- L'édition et la diffusion du guide « Quand Habitat rime avec Climat », qui rassemble des conseils simples et facilement applicables pour choisir, réhabiliter ou construire son logement dans le but de diminuer son impact sur l'effet de serre, avec des conseils adaptés aux particularités de l'agglomération grenobloise.
- L'acquisition et la mise à disposition des partenaires de l'exposition « la maison économe », qui est une représentation grandeur nature de trois pièces d'une habitation : des modules ludiques et interactifs permettent de découvrir comment faire des économies d'énergie et d'eau en traitant les postes chauffage, électroménager, éclairage, eau et déplacements.
- La mise en place d'une campagne « éclairage performant », avec des hypermarchés de l'agglomération pour sensibiliser les ménages aux économies d'énergie dans le poste éclairage.
- Deux modules de formation, montés en partenariat avec le CNFPT à l'attention des agents des communes et de la Métro, ont fait l'objet de cinq sessions sur les thèmes « Ma responsabilité face au changement climatique, comment puis-je agir ? » et « Sensibilisation à la démarche HQE ».
- Un « atelier climat », qui se déroule sur 4 séances, a pour objectif de bâtir, avec les habitants d'un quartier choisi, un programme d'actions de lutte contre l'effet de serre dans le cadre du renouvellement urbain de ce quartier.

Le plan d'actions transversal 2007-2008 prévoit la poursuite des formations en partenariat avec le CNFPT , la réalisation d'une exposition « Grenoble + 6°C » en partenariat avec l'école d'architecture pour sensibiliser les habitants au réchauffement climatique (biennale de l'habitat durable), la mise en place d'un dispositif pour inciter les habitants de l'agglomération à s'engager dans des travaux d'isolation.

### **3 – Intégrer l'objectif « Facteur 4 » dans un nouveau plan interne pour la Métro**

.La Métro doit constituer un modèle, dans son fonctionnement interne, en matière d'actions destinées à réduire ses émissions de GES, avec la publication, chaque année du « bilan carbone » résultant de ses activités « internes »

La Métro s'implique dans une démarche de certification EEA (European Energy Award) : elle devrait être la première intercommunalité française à être labellisée en 2007 si elle parvient à progresser sur les deux axes faibles mis en évidence par le diagnostic réalisé dans le cadre de la certification par des auditeurs externes : la consommation de son patrimoine et son organisation interne qui ne permet pas de prendre en compte les questions énergétiques de manière transversale.

**La Métro, productrice d'énergie.** Il s'agit dans ce cadre d'examiner les conditions d'amélioration du rendement énergétique de l'incinération des ordures ménagères, de l'utilisation des 100 000 kWh/an d'électricité d'origine photovoltaïque du futur stade d'agglomération, de la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique permettant de turbiner les eaux usées en sortie de la station d'épuration.

**La Métro, consommatrice d'énergie:** il s'agirait de devenir exemplaire en matière de gestion de notre propre patrimoine : Les priorités dans ce domaine sont la patinoire, le forum, la sensibilisation du personnel et l'amélioration de notre fonctionnement (tri de nos déchets, éclairage des bureaux, déplacements des agents ...). La prise en compte systématique de critères énergétiques dans notre politique d'achat reste également à mettre en oeuvre.

**La Métro, constructeur et aménageur.** Il est nécessaire en tant que tel :

- De définir des performances énergétiques pour tous les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage Métro (bâtiments, équipements...) ainsi que de modes de chauffage à privilégier, conduire des opérations exemplaires en matière de développement durable.
- d'améliorer le bilan GES des opérations d'aménagement de zones intercommunales : prévoir un plan d'aménagement de zone permettant une utilisation plus efficace de l'énergie (orientation et architecture des bâtiments, desserte par des réseaux de chaleur, desserte TC et modes doux, végétalisation...), mettre en place une charte de zone incitant les entreprises qui s'installent à être économes en énergie...

#### **4 - Intégrer l'objectif « Facteur 4 » dans les actions extérieures relevant de la compétence de la Métro**

**Politique du logement :** introduire progressivement des critères d'efficacité énergétique dans les aides à la pierre attribuées par la Métro pour la production de logements sociaux. Un travail a déjà été réalisé avec les bailleurs pour faire évoluer la grille de majoration locale de manière à mieux prendre en compte les efforts qu'ils font sur l'efficacité énergétique et les modes de chauffage des logements sociaux (valorisation de niveaux de performance thermique plus exigeants que la réglementation en vigueur (RT2005 -10% et RT2005 - 20%), valorisation d'une faible consommation électrique dans les parties communes, valorisation de modes de production de chaleur ou eau chaude sanitaire par des ENR, valorisation de la prise en compte du confort thermique d'été, etc)...

**Politique des déplacements :** le projet de gestion multimodale centralisée des déplacements vise à optimiser le fonctionnement des réseaux de transport et à informer l'usager sur les problèmes de circulation et sur les solutions alternatives existantes. Il s'agit au-delà d'aménager des itinéraires cyclables d'agglomération et de promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement quotidien

**Développement économique :** les subventions aux communes pour la réhabilitation de ZA communales peuvent intégrer progressivement des obligations en matière d'efficacité énergétique. On cherchera à développer la **filière bois - énergie** de manière à assurer un approvisionnement des chaufferies bois de l'agglomération avec du bois issus de l'Y grenoblois (+ Chartreuse, Vercors) à des prix compétitifs, à utiliser le levier offert par les **pôles de compétitivité** pour développer des procédures de production industrielle et de consommation sobres en énergie et moins productrices de GES.

Il est également proposé de cibler la contribution de la Métro au fonctionnement des pôles de compétitivité sur des thèmes susceptibles de conduire à la réduction des émissions de GES. Et cette politique peut avoir des applications dans le secteur de la chimie et des matériaux, dans celui des énergies « renouvelables », dans celui concernant les nanosciences et les nanotechnologies mais aussi dans celui des biosciences et des biotechnologies.

Cette priorité devra également être prise en compte dans les réalisations qui devront résulter du prochain **Contrat de Projet Etat – Région** en cours d'élaboration (électrification des liaisons ferrées, soutien aux opérations à caractère environnemental, construction des bâtiments financés dans ce cadre,...).

**Collecte et traitement des ordures ménagères :** incitation sur la réduction des déchets à la source, ce qui implique notamment un travail avec la grande distribution pour limiter les emballages, mieux valoriser la chaleur issue de l'incinération des OM en travaillant avec la compagnie de chauffage pour son utilisation l'été dans un réseau de production de froid pour climatiser les bâtiments, valoriser le méthane issu du compostage des OM.

**Achat d'énergie.** Il est proposé de créer un groupement de commandes pour l'achat d'énergie avec les communes de l'agglomération et les autres acteurs publics intéressés, et avec un cahier des charges impliquant une part significative d'énergie de source renouvelable.

**Sillon alpin.** Les Alpes sont particulièrement sensibles au réchauffement climatique, plus important qu'ailleurs, et à ses conséquences économiques, environnementales et en matière de risques « naturels ». Les compétences rassemblées à Grenoble, et les réflexions engagées mériteraient d'être re-situées dans le cadre du « Sillon alpin »

## **5 – Les moyens de mise en œuvre**

Trois types de moyens sont à examiner : ceux relatifs à l'aide à l'élaboration des choix, ceux relatifs à l'évaluation des résultats obtenus et ceux concernant les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des politiques.

### **Le conseil scientifique du plan Climat.**

Formé de spécialistes reconnus dans les domaines des sciences et des technologies, de l'économie et des finances, de la sociologie, de l'urbanisme et du logement, et placé sous la responsabilité du vice Président en charge des questions environnementales, il apportera des avis et d'effectuera des propositions sur toutes les questions pouvant conduire à une évolution significative du « bilan carbone » de l'agglomération. Ce comité scientifique devra être porteur d'une perspective à long terme, dans le but d'aider à dessiner un cadre d'action cohérent sur le moyen terme, à définir des priorités dans les actions, en fonction d'objectifs ambitieux dictés par la nécessité de diviser par 4 nos émissions de GES à l'horizon 2050.

### **L'Observatoire du Plan Climat.**

L'Observatoire du Plan Climat sera conforté dans ses missions afin d'être en état de produire à intervalles réguliers les bilans des consommations des diverses énergies et de production de GES par commune et par secteur d'activités.

### **Financement.**

Aujourd'hui la Métro mobilise le système classique de subventions de l'ADEME, de la Région et des fournisseurs d'énergie qui couvre environ 1/3 du coût total du plan d'actions transversal du Plan climat Métro. En outre, il s'agira de mobiliser tout ce qui, dans le plan d'actions interne, peut l'être dans le prochain contrat de projet Etat-Région.

*A plus long terme, il s'agit de :*

- Valoriser l'ensemble des économies d'énergie réalisées par des investissements Métro (réhabilitation de logements, amélioration de notre patrimoine, projets ENR, amélioration de la valorisation énergétique...) en certificats d'économie d'énergie (dossier à déposer auprès de la DRIRE) qui devront prendre de la valeur dans 5 ans quand le marché des certificats sera mis en place.
- Creuser la piste de la valorisation des tonnes de CO<sup>2</sup> évitées sur le marché des quotas d'émission (arrêté à paraître, Dexia position comme AMO de la MIES / Caisse des dépôts), s'appuyer sur notre partenariat bancaire pour cette réflexion.